



Qu'est-ce que le « Prix IRCCADE de Recherche en Psychopathologie » ?

Le « Prix IRCCADE » récompense un travail original de recherche en psychopathologie sous toutes ses formes : clinique, neuropsychologique, neurophysiologique, phénoménologique, thérapeutique, épidémiologique ou biologique.

Le Prix IRCCADE ne récompense pas spécifiquement des travaux de psychothérapie comportementale et cognitive.

Les critères d'attribution sont :

- l'originalité des travaux,
- leur qualité scientifique,
- leur importance pour le développement de psychothérapie comportementale et cognitive.

Les thèses et mémoires ne doivent pas avoir été soutenus avant le 1^{er} octobre 2021.

Les recherches ne doivent pas avoir été publiées avant le 1^{er} octobre 2022.

Les travaux déjà primés peuvent être soumis.

Dotation du « Prix IRCCADE 2023 »

- la somme de 2.000 €

- plus les frais d'inscription (sous réserve des conditions d'admission) à :

- * une année de formation EPTHECC (1^{ère} année, 2^{ème} année, module de spécialisation)
- * ou trois ateliers de formation continue organisés par l'IRCCADE.

Sur proposition du Président du Jury :

- un « **Second Prix IRCCADE** » pourra exceptionnellement être décerné à un travail non primé mais jugé unanimement d'une qualité remarquable, récompensé par la somme de 500 €.
- un « **Prix Encouragement IRCCADE** » pourra être décerné dans le cas où le niveau des recherches n'atteint pas le prérequis nécessaire à l'obtention du « Prix IRCCADE ». Ce prix sera doté de la somme de 500 €.

Conditions de candidature :

Tous les professionnels de santé mentale peuvent concourir : médecins (psychiatres ou non), psychologues, infirmiers, psychomotriciens, orthophonistes, éducateurs spécialisés, chercheurs.

Ils peuvent être étudiants ou en exercice professionnel.

La recherche doit avoir eu lieu en France et/ou le lieu d'exercice du postulant doit être en France.

Il n'est pas nécessaire d'être membre de l'IRCCADE pour postuler au Prix IRCCADE.

Les membres du Jury et du Conseil d'Administration ne peuvent pas postuler.

Mode de soumission :

Le dossier de candidature doit être envoyé **au plus tard le 1^{er} juin 2023** (le cachet de la poste et la date d'envoi du courriel faisant foi) :

- **une version papier par courrier postal** au siège de l'association IRCCADE
202, rue de Pessac 33000 Bordeaux

ET

- **une version en pdf** par courriel : **prix.irccade@irccade.com**

Chaque dossier doit être constitué des éléments suivants :

- 1°) **Le dossier de candidature** complété (à télécharger sur www.irccade.com).
- 2°) **Une lettre adressée au Président du Jury** dans laquelle le candidat présente l'intérêt de son travail (100 mots maximum).
- 3°) **Un curriculum vitae** présentant l'itinéraire académique et professionnel du candidat (500 mots maximum)
- 4°) **Une fiche de présentation du travail** comprenant un résumé de 500 mots maximum.
- 5°) **Le travail de recherche** : il n'y a pas de taille minimale ou maximale de la publication. Toutefois, le candidat est incité à présenter un texte n'excédant pas 5.000 mots.

Le lauréat sera désigné début septembre 2023. Les résultats seront communiqués sur le site www.irccade.com

Remise du Prix IRCCADE 2023 au cours de la conférence ouverte aux professionnels de santé organisée par l'IRCCADE en **octobre 2023**.